

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 décembre 2019

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 17 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 décembre 2019

FINANCES ET FISCALITE – CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Fabrice DESCAMPS à Christine HYPEAU, Jean-Martial FREDON à Bruno JUGE, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Anne-Lydie HOLTZ à Marc THEBAULT, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Gérard LABORDERIE à Michel SIMON, Simon LAPLACE à Florent SIMMONET, Jacqueline LEFEBVRE à Dominique JEUFFRAULT, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORSTEL, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Rabah LAICHOURE, Sophia MARC, Marcel MOINARD, Adrien PROUST, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Fabrice DESCAMPS, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Monique JOHNSON, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Jean-Pierre MIGAULT, Michel PANIER, Stéphane PIERRON

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191216-C11-12-2019-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 DECEMBRE 2019

FINANCES ET FISCALITE – CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°C03-12-2018 du 10 décembre 2018 relative à l'avenant n°1 aux deux règlements des programmes d'appui communautaire,

Considérant que la gestion en autorisations d'engagement et crédits de paiement facilite la programmation financière pluriannuelle ; qu'elle contribue à améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité sur la durée d'une opération ;

Considérant que ce mode de gestion autorise la possibilité d'adapter les montants et les durées des programmes ou opérations lors de chaque décision budgétaire ; que le Conseil d'Agglomération a fait le choix conformément à l'article R2311-9 du Code général des collectivités territoriales de prévoir les crédits de paiement nécessaires à la couverture des engagements pluriannuels ;

Le recours aux autorisations de programme et crédits de paiement relève d'une volonté d'informer le Conseil d'agglomération de la dimension pluriannuelle des opérations à forts enjeux politiques et financiers.

Cette disposition réglementaire permet de s'affranchir du principe d'annualité en sollicitant l'autorisation de l'organe délibérant sur un montant d'engagement pluriannuel pour lequel les crédits de paiements seront adoptés et mobilisés annuellement.

Le développement des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) s'inscrit dans le double objectif suivant :

- accroître la lisibilité des décisions financières prises par le Conseil d'Agglomération en matière d'investissement,
- avoir une réelle adéquation entre la programmation technique et la mobilisation des financements.

Actuellement, la CAN dispose de 6 autorisations de programme :

- 1- AP/CP « PLH 2016-2021 » d'un montant de 24,500 M€
- 2- AP/CP « Réhabilitation du Conservatoire Auguste TOLBECQUE » d'un montant de 4,800 M€ sur la période 2017-2020
- 3- AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » d'un montant de 6,000 M€ sur la période d'engagement 2017-2020 avec une durée de paiement en lien avec la règle de caducité qui porte jusqu'en 2023.
- 4- AP/CP « Réhabilitation de la médiathèque Pierre Moinot » d'un montant de 13,000 M€ sur la période 2017-2021.
- 5- AP/CP « Réhabilitation de la piscine Pré Leroy » pour un montant de 20,000 M€ sur la période 2017-2021
- 6- AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » n°2 d'un montant de 6,000 M€ sur la période d'engagement 2018-2020 avec une durée de paiement en lien avec la règle de caducité qui porte jusqu'en 2023.

Les créations d'autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président ou son délégataire auprès du Conseil d'Agglomération qui doit adopter chaque délibération afin de :

- fixer l'enveloppe globale de la dépense, la durée de l'opération concernée ;
- Approuver toutes modifications (révision, annulation, clôture).

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Chaque année, un cadrage de l'engagement pluriannuel doit être effectué pour informer de l'état d'avancement financier de cette autorisation de programme et pour actualiser la répartition annuelle des besoins de crédits étant précisé que la somme des crédits de paiement inscrits ne doit jamais dépasser le montant de l'AP approuvé par le Conseil d'Agglomération.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la répartition prévisionnelle des besoins de crédits de paiement mentionnée pour information en annexe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191216-C11-12-2019-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

ANNEXE DE CADRAGE DES AP/CP

Actualisation de la répartition des besoins de crédits de paiement des autorisations de programme en cours

- Programme Local d'Habitat 2016-2021 : AP n° 2016/1

AUTORISATION DE PROGRAMME 2016-2021								
	Montant AP	Montant engagé au 12/11/2019	Durée	Mandaté au 12/11/2019	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS			
					2020	2021	Années ultérieures	
Répartition des CP	Parc ancien privé	7 958 000	2 151 200	2016-2021	1 285 282	950 000	995 000	4 727 718
	Accession à la propriété	500 000	393 506		223 517	80 000	80 000	116 483
	Logement social	14 942 000	10 726 440		6 131 027	3 500 000	1 800 000	3 510 973
	Habitat jeunes	1 000 000	0		0	500 000	1 500 000	-1 000 000
	Structures spécifiques	100 000	0		0	0	100 000	0
		24 500 000	13 271 147			7 639 826	5 030 000	4 475 000

- Réhabilitation du Conservatoire Auguste TOLBECQUE : AP n°2017/1

	Montant AP (en €TTC)	Montant engagé au 12/11/2019	Durée	Mandaté au 12/11/2019	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS
					2020
Répartition des CP	4 800 000	4 667 752	2017-2020	3 938 247	55 876

Les crédits 2019 non utilisés feront l'objet exceptionnellement d'un report pour solder les dernières factures de travaux sur 2020.

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°1 : AP n° 2017/2

	Montant AP (en €TTC)	Montant engagé au 12/11/2019	Durée	Mandaté au 12/11/2019	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS			
					2020	2021	2022	2023
Répartition des CP	6 000 000	5 898 332	2017-2018	3 344 821	900 000	200 000	300 000	1 255 179

Par avenant du 10 décembre 2018, la période d'engagement est prolongée au terme de 2020. Les Crédits de paiement s'échelonnent jusqu'en 2023. Tout projet mutualisé générant un abondement de 20%, le montant de l'AP fera éventuellement l'objet d'un ajustement au terme de la période d'engagement.

- Réhabilitation de la médiathèque Pierre Moinot : AP n° 2017/3

	Montant AP (en €TTC)	Montant engagé au 12/11/2019	Durée	Mandaté au 12/11/2019	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS	
					2020	2021
Répartition des CP	13 000 000	10 688 244	2017-2021	2 617 568	8 248 000	2 134 432

A titre d'information, il est à noter que la CAN s'est vu prénotifier par ses partenaires financiers un montant de subventions de près de 5,100 M€ pour ce projet.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20191216-C11-12-2019-DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019
--

- Réhabilitation de la piscine Pré Leroy : AP n° 2017/4

	Montant AP (en €TTC)	Montant engagé au 12/11/2019	Durée	Mandaté au 12/11/2019	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS	
					2020	2021
Répartition des CP	20 000 000	18 497 878	2017-2021	3 158 742	12 100 000	4 741 258

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°2 : AP n° 2018/1

	Montant AP (en €TTC)	Montant engagé au 12/11/2019	Durée	Mandaté au 12/11/2019	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS			
					2020	2021	2022	2023
Répartition des CP	6 000 000	3 658 592	2018-2020	989 462	2 000 000	300 000	100 000	2 610 538

La période d'engagement reste limitée au terme de 2020. Les Crédits de paiement s'échelonnent jusqu'en 2023.

Tout projet mutualisé générant un abondement de 20%, le montant de l'AP fera éventuellement l'objet d'un ajustement au terme de la période d'engagement.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191216-C11-12-2019-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019